



La politique de la ville Une décennie de réformes

Principaux chiffres et schémas – 17 juillet 2012

Le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles montre que pour tous les indicateurs, les quartiers prioritaires restent très défavorisés par rapport aux quartiers voisins.

Evolution des écarts entre les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) et hors ZUS

Indicateur	Période	ZUS	Hors ZUS
Taux de chômage des 15-59 ans	2003	17,2 %	8,7 %
	2010	20,9 %	10,3 %
Revenu fiscal moyen des ménages	2002	10 769	Nd
	2008 ¹	12 615	22 532
Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (954 € mensuels)	2006	30,5 %	11,9 %
	2009	32,4 %	12,2 %
Taux de réussite au brevet	2004-2005	68,3 %	80,9 %
	2009-2010	74,1 %	85,1 %

Source : Cour des comptes d'après les rapports de l'observatoire national des zones urbaines sensibles de 2004 à 2011

Les déséquilibres territoriaux dans la répartition des crédits* dédiés à la politique de la ville : l'exemple de la région Ile-de-France

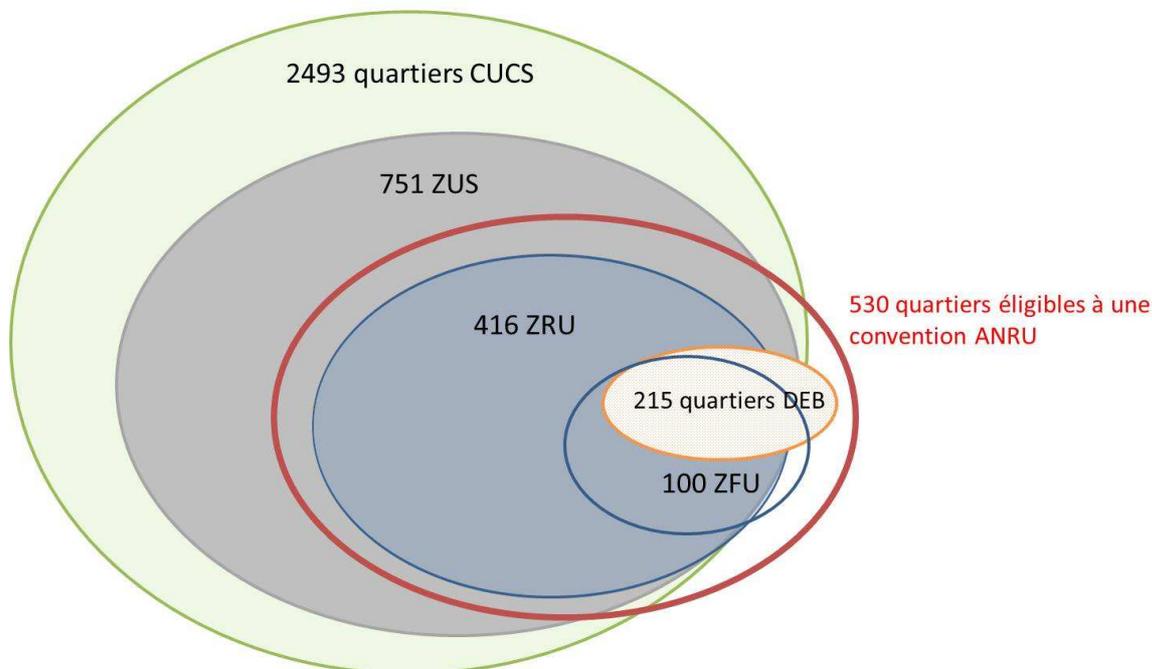
Territoires	Répartition définitive budget primitif 2011	
	Montants (M€)	Ratio/habitant (€)
Seine-Saint-Denis	18,7	31
Essonne	9,69	66,1
Val-d'Oise	9,53	45,9
Yvelines	7,06	70,8
Paris	3,56	29,2
Hauts de Seine	6,96	34,1
Val de Marne	6,93	41,6
Seine-et-Marne	4,06	55,3
Totaux régionaux (hors crédits direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)	66,5	
Ratio régional		41

*Crédits de l'Acse hors fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Source : préfecture de Seine-Saint-Denis

¹ Par unité de consommation.

L'enchevêtrement des zones d'intervention de la politique de la ville



La politique de la ville est mise en œuvre dans **751 zones urbaines sensibles (ZUS)**, au sein desquelles on décompte 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU), comprenant elles-mêmes 100 zones franches urbaines (ZFU).

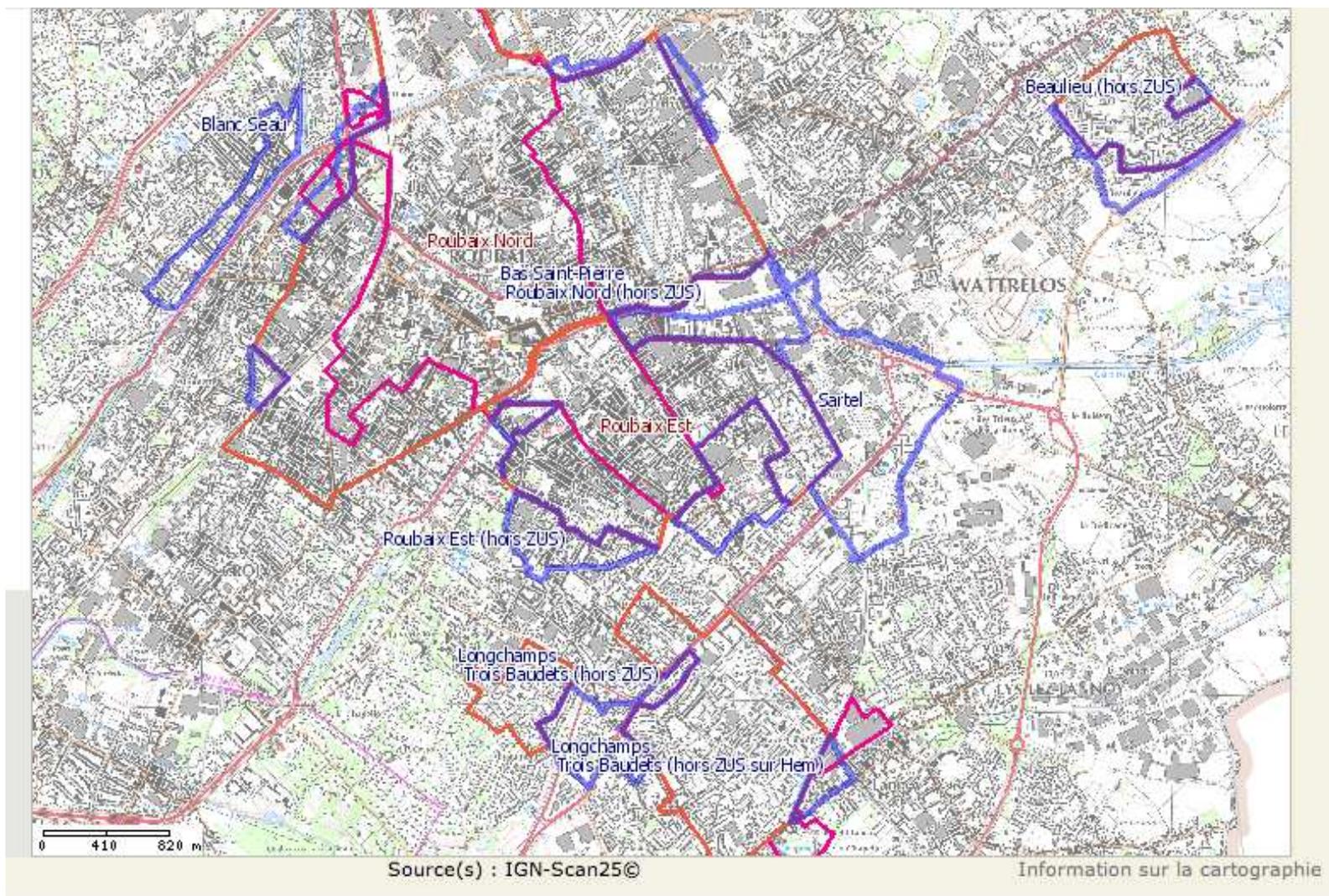
A ces zones, s'ajoutent **2 493 quartiers ciblés par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), dont 70% ne sont pas classés en ZUS**, d'où la dilution des actions et la perte d'efficacité.

Le déploiement du programme national de rénovation urbaine et celui de la « dynamique Espoir banlieues » (DEB) ont créé de nouvelles zones d'intervention.

Si les ZUS constituent le périmètre d'intervention des projets de rénovation urbaine, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine peut également intervenir sur d'autres territoires, en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 1er août 2003. Dans ce cadre, **la mise en œuvre de la rénovation urbaine distingue 215 quartiers très prioritaires, qui ne sont pas tous des ZUS et où s'applique la « dynamique Espoir banlieues ».**

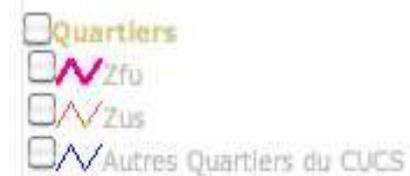
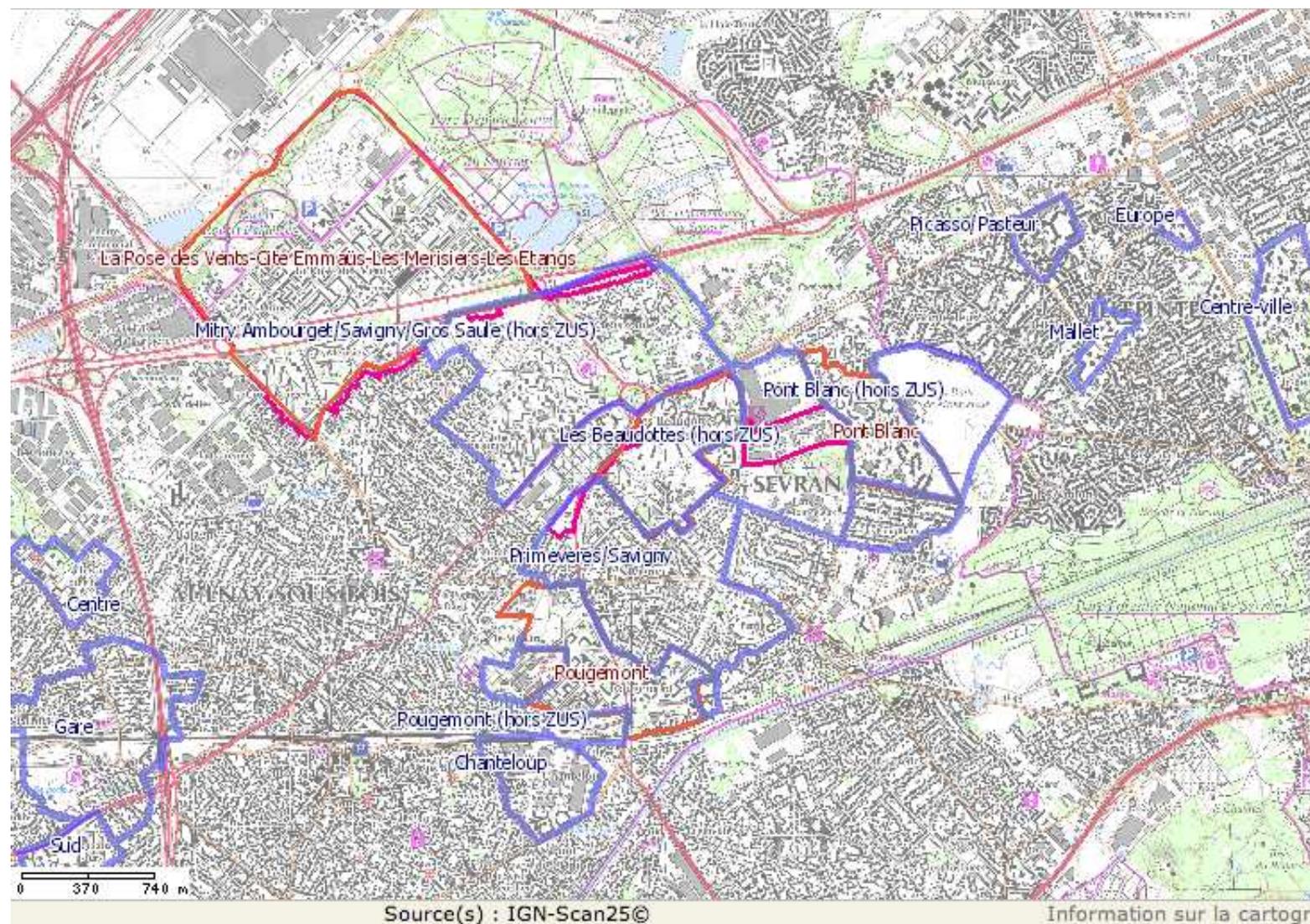
Les exemples de Roubaix et de Sevrans illustrent cette complexité d'intervention de la politique de la ville.

L'enchevêtrement des zones d'intervention de la politique de la ville : l'exemple de Roubaix (Nord)



Source : Système d'information géographique du SGCIV

L'enchevêtrement des zones d'intervention de la politique de la ville : l'exemple de Sevrans (Seine-Saint-Denis)



Source : Système d'information géographique du SGCIV